



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA GUADELOUPE

□  
DIRECTION DU CABINET

□  
N°2022/ 791 /PCD/DD/DD

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Basse-Terre, le 16 novembre 2022*

**Madame le Premier Ministre**

Elisabeth BORNE  
Hôtel de Matignon  
57 Rue de Varenne  
75 007 Paris

**OBJET : ALERTE SUR LA SITUATION DE L'OFFRE DE SOINS EN GUADELOUPE**

**Madame le Premier Ministre,**

Je souhaite, par la présente vous alerter sur la **gravité de la situation de l'offre de soins en Guadeloupe, qui appelle à mon sens des solutions collectives, pérennes et durables**. En effet, les récents événements dus au contexte de crise ajoutés aux constats régulièrement effectués depuis de nombreuses années montrent la nécessité de refonder l'offre de santé en Guadeloupe. Nous connaissons une situation sanitaire particulièrement préoccupante. Elle se caractérise, comme vous le savez, principalement par **l'ampleur des maladies chroniques, la diversité des risques sanitaires, le problème persistant de la démographie médicale et paramédicale, le vieillissement amorcé de la population, le poids des inégalités sociales et territoriales de santé, le retard en équipements sanitaires**.

Concrètement, l'état de santé de notre population indique que des mesures d'amélioration apparaissent nécessaires voire urgentes. Elles le sont tout particulièrement :

- Du fait d'une mortalité générale plus élevée qu'au niveau national, notamment en ce qui concerne la mortalité prématurée et la mortalité évitable,
- Du fait d'une forte mortalité due aux maladies vasculaires cérébrales et aux maladies infectieuses,
- Du fait de l'incidence significative de la sédentarité, du surpoids et de l'obésité, des affections chroniques (HTA, 1<sup>er</sup> rang national – Diabète, 1<sup>er</sup> rang national – IRC, 4<sup>ème</sup> rang national – AVC, 2<sup>ème</sup> rang national),
- Du fait des incidences du cancer anormalement élevées pour le cancer de la prostate chez l'homme ; du sein chez la femme,
- Du fait d'une forte incidence des pathologies liées au milieu comme la dengue, la leptospirose, les maladies vectorielles en général,
- Du fait de la très forte proportion de soins sous contrainte en matière de psychiatrie et de santé mentale.



C'est en raison de ce contexte sanitaire particulièrement défavorable que j'ai choisi, en ma qualité d'exécutif départemental, de mettre l'accent, au titre du **Plan de Mandature 2021-2028, sur la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation à la santé (notamment par le redéploiement des CLASS)**. De même la collectivité départementale entend également contribuer à l'effort public sur la démographie des professions de santé et à la diversification de l'offre de soins (aides à l'installation des médecins en zones déficitaires comme l'île de la Désirade, projet de création des urgences gériatriques).

La situation du CHUG, notre établissement de santé territorial de référence, est tout aussi préoccupante. Ceci à un moment où il nous incombe d'accomplir et de réussir l'entrée dans le nouveau site d'implantation. L'établissement connaît en effet des difficultés financières persistantes, et une trésorerie extrêmement dégradée mise en exergue par sa dette fournisseurs qui avoisine aujourd'hui plus de 130 Millions d'euros. Ce qui entraîne des ruptures d'approvisionnement pénalisant la qualité des soins. De surcroît, l'établissement ne parvient à payer ses salaires qu'à la faveur d'aides récurrentes de l'Etat.

**En ma qualité de Président du Conseil de surveillance, je me dois de vous interpeller sur cette situation du CHUG – financière, humaine, structurelle – depuis l'application du décret d'Août 2021.** La mise en œuvre de ces dispositions a occasionné la suspension de certains professionnels de santé, ce qui aggrave la situation de l'établissement, qui connaît déjà un niveau d'absentéisme considérable (600 absences par jour, soit 20% de l'effectif).

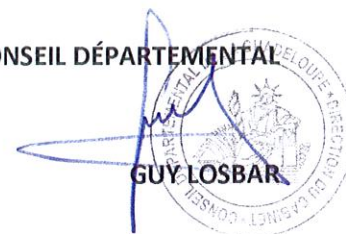
Il me semble essentiel que nous trouvions collectivement une solution aux difficultés posées par cette situation sanitaire territoriale, afin de préserver la qualité et la continuité des soins, dans l'intérêt des usagers et des patients guadeloupéens suivant trois axes :

- Axe 1 : un traitement équilibré des personnels de santé suspendus  
L'évolution favorable de l'épidémie sur notre territoire, me permet de porter à votre appréciation, **sans déroger au principe de précaution**, la proposition de caractère général de **réintégration des professionnels de santé non vaccinés faisant l'objet d'une mesure de suspension, sous réserve du respect d'un protocole sanitaire strict (test toutes les 48 heures)**. En outre, eu égard à la volonté exprimée par certains professionnels de santé de donner une nouvelle orientation à leur carrière, il m'apparaît souhaitable que le Gouvernement réitère sa proposition de départ anticipé à la retraite à taux plein à 52 ans. Dans le même ordre d'idées, il apparaît pertinent pour les personnels suspendus qui se positionneraient définitivement en faveur d'une rupture conventionnelle, de revaloriser la proposition financière initiale.
- Axe 2 : un plan de redressement coconstruit pour le CHUG  
Le CHUG se trouve depuis des années dans une situation de déficit chronique. L'enjeu identifié serait de prendre et de mettre en œuvre, avec l'Etat, les mesures structurelles (facturation, apurement de la dette, valorisation de l'activité, optimisation des ressources humaines, attractivité, ...) pour un retour à l'équilibre, conformément aux travaux convenus avec le Directeur général, qui devront être réalisés en amont de l'entrée effective dans le nouvel établissement.
- Axe 3 : une refonte en profondeur de l'offre de soins  
Cette refonte repose sur des orientations ambitieuses qu'il conviendra de faire valoir dans les domaines de la prévention, de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'accès effectif aux soins, le développement de la recherche notamment pour les maladies spécifiques, le développement du droit des patients et la démocratie sanitaire. Tous ces points seront abordés également dans le cadre des travaux qui seront présentés à l'occasion du Comité Interministériel des Outre -Mer (CIOM).

Madame le Premier Ministre, au moment où le Président de la République a réaffirmé la nécessité de promouvoir **la prise d'initiative au niveau des territoires, de donner la priorité aux besoins, et de créer les conditions d'une responsabilité locale collective**, je souhaite que nous puissions trouver conjointement des solutions à effet immédiat, ainsi qu'à moyen et long terme, à ces problèmes posés.

Confiant dans l'attention bienveillante que vous saurez accorder à la présente, je vous prie, **Madame le Premier Ministre**, de croire à l'assurance de ma haute considération.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



GUY LOSBAR